

## Les violences et les incivilités recensées dans le football amateur - saison 2015/2016

Au cours de la saison sportive 2015/2016, 10 977 matchs ayant généré des incidents ont été reportés dans l'outil de recensement de la Fédération française de football (FFF), (contre 12 476 pour la saison 2014/2015). Cette baisse est principalement due à la plus faible participation des ligues et des districts dans l'effort de recensement des violences occasionnées. Sur l'ensemble des matchs effectivement couverts, la part des rencontres ayant fait l'objet de violences ou d'incivilités est stable (1,4 %). La proportion de matchs à incidents diminue toutefois à la mi-saison mais les tensions semblent reprendre en fin de saison lorsque l'enjeu sportif est plus fort.

Les arbitres, victimes de 41 % des incidents recensés, subissent principalement des violences verbales (86 % des cas).

Les hommes et en particuliers les footballeurs âgés de 17 à 18 ans, sont les plus exposés aux violences. Près de 3 % des rencontres entre des joueurs en catégorie masculine de cet âge occasionnent des incidents. 62% de ces violences sont commises à la fois par un joueur et envers un autre sportif.

Le futsal est un sport qui se distingue du football par son environnement et ses règles du jeu. Les violences occasionnées se différencient également puisque les auteurs des atteintes sont relativement plus souvent des spectateurs (17% lors de la saison 2015/2016 contre 3% pour le football). L'Observatoire des comportements révèle d'ailleurs de plus en plus d'incidents commis par les spectateurs durant les matchs de futsal : le public était à l'origine de 17 % des incidents recensés lors la saison dernière contre 6 % lors de la saison 2009/2010.

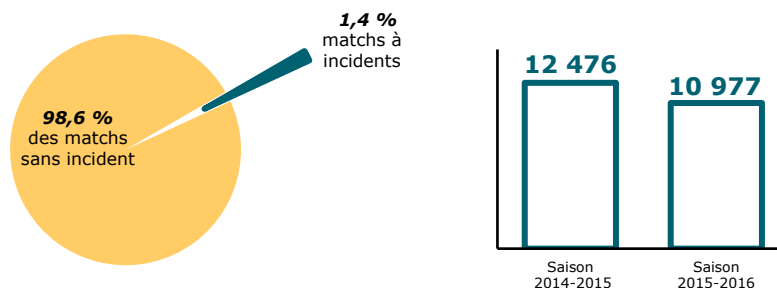
Le sport est parfois considéré comme un espace de relâchement dans lequel les adeptes se libèrent de la pression et des obligations quotidiennes, et où les spectateurs peuvent exprimer leurs émotions librement. Toutefois, la pratique sportive contraint ses usagers par les conventions qui leur sont imposées (respect de l'adversaire, de l'arbitre, des règles du jeu, etc.). Ce paradoxe est d'ailleurs un objet de recherche très bien exploré par la sociologie<sup>1</sup>.

Actuellement, la Fédération française de football (FFF) est le seul organisme sportif à disposer d'un outil de recensement des faits de violence dans ses domaines de compétences, en l'occurrence le football et le futsal. Cet outil, appelé « Observatoire des comportements » a été mis en place en 2005 afin de mieux connaître les violences générées dans ces sports. Grâce aux données collectées, la FFF améliore ses campagnes de prévention en ciblant les atteintes à traiter en priorité<sup>2</sup>.

### 1,4 % des matchs entachés d'un incident

Les données recensées dans l'outil de saisie permettent de révéler que 10 977 rencontres de football ou de futsal ont été entachées d'un acte violent ou d'une incivilité au cours de la saison 2015/2016<sup>3</sup>. Ce nombre est ainsi en baisse comparativement à la saison dernière où 12 476 matchs ayant généré des violences avaient été recensés (- 1 499 incidents) [1] Toutefois, cette baisse peut résulter de la plus faible propension de certaines ligues et districts à reporter les violences commises.

#### 1 Proportion lors de la saison 2015/2016 et évolution du nombre de matchs à incidents



Source : Observatoire des comportements, FFF - Traitement ONDRP

(1) N. Elias et E. Dunning, *Sport et civilisation, la violence maîtrisée*. Paris, Fayard, 1994.

(2) Pour plus d'informations sur cet outil de recensement et la façon dont ont été exploitées les données, se référer au point méthodologique en fin de document.

(3) La façon dont sont comptabilisés les matchs à incidents est détaillée dans le point méthodologique à la fin de cette note.

Pour éviter de sous-estimer la part des matchs ayant fait l'objet de violence, seuls les centres de gestion (districts, ligues ou fédération) ayant reporté plus de 10 rencontres sont pris en compte dans le calcul du taux de matchs à incidents<sup>4</sup>. En dessous de 10 matchs recensés, la FFF considère que le centre de gestion a peu participé à l'effort de collecte des incidents. Ainsi, en restreignant l'analyse aux centres ayant comptabilisé activement les actes violents ou les incivilités, la proportion de matchs à incidents est stable par rapport à la saison dernière : 1,4 % des matchs ont fait l'objet d'au moins un incident. [1]

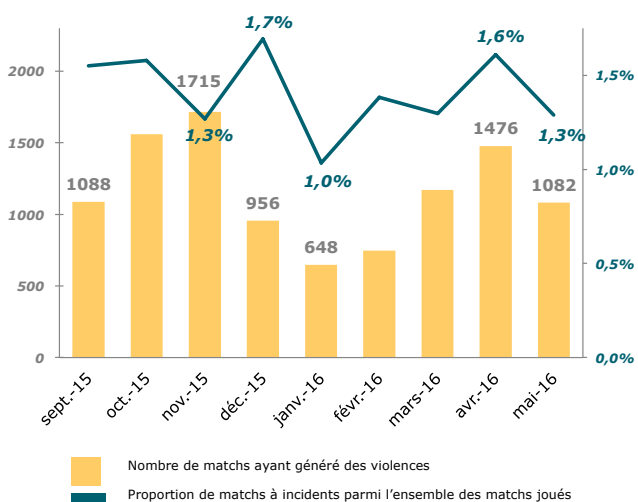
Par ailleurs, il est important de signaler que « l'Observatoire des comportements » recense les matchs ayant généré des violences et non l'ensemble des incidents commis. Seul l'acte de violence le plus grave est décrit : il s'agit en priorité des agressions physiques puis des atteintes envers un arbitre. Afin de faciliter la lecture de cette note, il faudra considérer que le fait de violence commenté se rapporte à l'acte le plus grave.

## Une montée des tensions entre janvier et avril

La proportion de matchs à incidents varie selon le mois durant lequel la rencontre s'est jouée. Entre janvier et avril 2016, la part des matchs ayant généré des violences s'est accrue passant de 1,1 % à 1,6 %. 1 500 rencontres ont occasionné des incidents en avril, contre 686 en janvier (soit 814 matchs à incidents supplémentaires). Des analyses complémentaires permettraient de savoir dans quelle mesure cette montée des violences est liée au plus fort enjeu sportif des mois de mars-avril durant lesquels les phases de sélection pour les championnats sont plus importantes. [2]

Le nombre de matchs à incidents est le plus élevé en novembre (1 737 matchs concernés), c'est également le mois durant lequel

### 2 Nombre et proportion de matchs à incidents selon le mois



Note de lecture : Une saison dure du mois de juillet au mois de juin de l'année suivante. Les données obtenues pour juin, juillet et août étant peu représentatives, elles ne sont pas présentes dans ce graphique.

Source : Observatoire des comportements, FFF - traitement ONDRP

le nombre de rencontres disputées est le plus fort. De ce fait, la proportion de matchs à incidents n'est pas supérieure à la moyenne : 1,3 % des matchs disputés en novembre ont été entachés d'un acte violent ou d'une incivilité contre 1,4 % en moyenne. À l'inverse, la proportion de matchs à incidents est la plus élevée en décembre (1,7 %) tandis que le nombre de rencontres ayant généré des violences est inférieure à la moyenne de la période de septembre à juin (956 contre 1 081 en moyenne).

## 0,6% des incidents sont de nature discriminatoire ou raciste

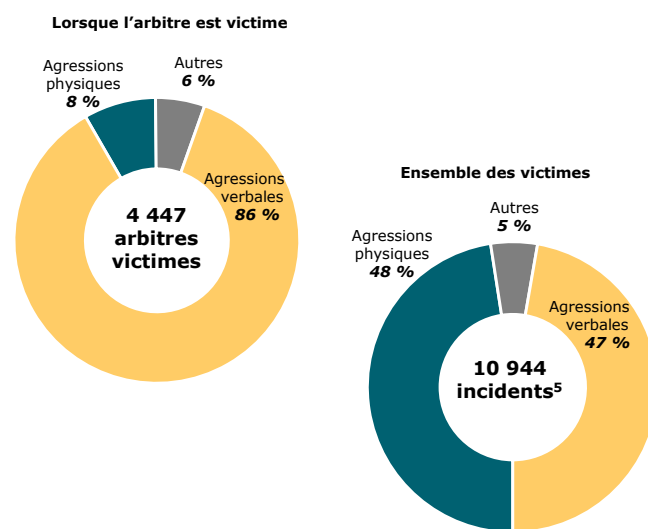
Parmi les incidents commis lors de la saison 2015/2016, 62 étaient des actes considérés comme étant à caractère raciste ou discriminatoire (soit 0,6 % des rencontres). Cette proportion est en légère baisse par rapport à la saison précédente où elle s'élevait à 0,7 % (90 faits recensés). Un arbitre en est la victime dans la moitié des cas (31 faits). Il s'agit en majorité de propos grossiers ou injurieux (46 faits soit 74 % des atteintes).

## Les arbitres, principalement victimes de violences verbales

Dans 41 % des matchs à incidents, les faits de violence les plus graves visent un arbitre (4 447 faits). Les arbitres subissent principalement des agressions verbales (dans 86 % des cas contre 47 % toutes victimes confondues). [3] En effet, ils sont victimes de propos grossiers ou injurieux dans les deux tiers des cas et font face à des menaces ou des intimidations dans 19 % des faits de violences les visant.

D'ailleurs, près des trois quarts des violences verbales signalées sont commises à l'encontre des arbitres (74 %). 86 % des atteintes envers un arbitre sont commises par un joueur, et dans un cas sur dix, l'agresseur est un dirigeant.

### 3 Nature des violences<sup>5</sup>

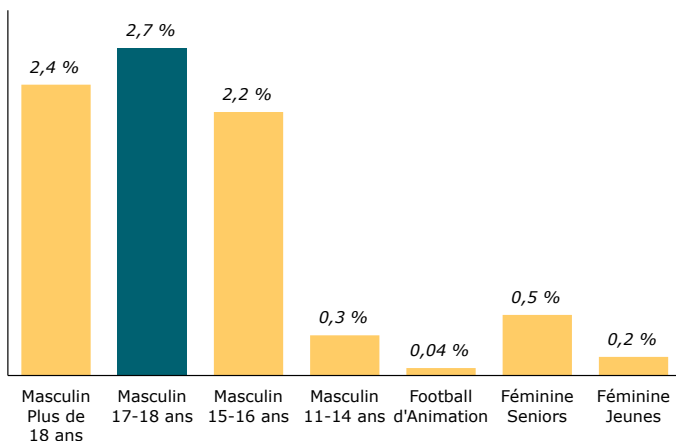


Source : Observatoire des comportements, FFF, saison 2015/2016 - traitement ONDRP

(4) Pour les trois centres de gestion exclus, le taux de matchs à incidents est inférieur à 0,2 % contre 1,4 % sinon. Ces trois centres avaient recensé au total 17 rencontres ayant généré des violences lors de la saison 2015/16 et 25 matchs durant la saison 2014/15, soit 0,2 % des matchs à incidents. Au vu de cette faible représentativité, il n'a pas été jugé nécessaire d'exclure ces centres dans la comparaison entre les saisons 2014/15 et 2015/16.

(5) Des informations étaient manquantes pour certains matchs recensés, en particulier concernant la victime des atteintes. Ainsi, au moment d'analyser les caractéristiques des rencontres à incidents, 10 944 matchs ont été étudiés au lieu de 10 977 (voir Point méthodologique).

#### 4 Proportion de matchs à incidents selon la catégorie des joueurs



Source : Observatoire des comportements, FFF, saison 2015/2016 - traitement ONDRP

## Dans le football, les 17-18 ans masculins plus exposés...

La proportion de matchs ayant fait l'objet de violences ou d'incivilités est la plus élevée lorsque la rencontre s'est jouée entre U18-U19 masculins, c'est-à-dire lorsque les footballeurs sont âgés de 17 ou 18 ans. Lors de la saison 2015/2016, 2,7% des rencontres entre cette catégorie de joueurs ont généré des violences (contre 1,5 % en moyenne dans le football toutes catégories d'âge confondues, hors futsal<sup>6</sup>). Les joueurs de plus de 18 ans et ceux âgés entre 15 et 16 ans sont également plus concernés que la moyenne par les violences (respectivement 2,4% et 2,2 %). [4]

A contrario, les rencontres disputées entre footballeuses semblent moins souvent faire l'objet de violences puisque 0,4% des matchs de catégorie féminine ont occasionné des incidents (0,5% parmi les plus de 18 ans et 0,2 % parmi les jeunes).

### ...aux violences physiques

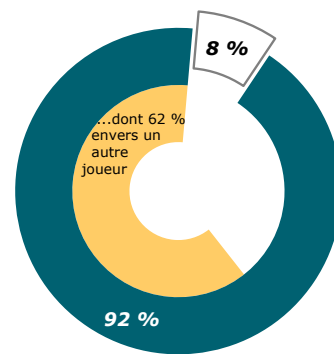
Les atteintes commises dans le cadre d'une rencontre entre joueurs de 17-18 ans se caractérisent par davantage de violences physiques : dans plus de la moitié des matchs à incidents, l'évènement le plus grave est une agression physique (52 % contre 48 % en moyenne hors futsal). De ce fait, durant la saison 2015/2016, 1,4 % des rencontres entre U18-U19 masculins ont généré des violences physiques, contre 0,6 % pour les autres catégories de joueurs (hors futsal).

L'outil de saisie « Observatoire des comportements » permet aux personnes en charge du recensement des violences de choisir parmi les cinq propositions suivantes afin de décrire au mieux les agressions physiques commises : agressions par arme,

#### 5 Qualité des agresseurs

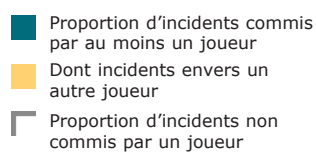
##### Matchs de football entre joueurs de 17-18 ans

92 % des incidents sont commis par un joueur...



##### Ensemble des matchs de football

90 % des incidents sont commis par un joueur...



Source : Observatoire des comportements, FFF, saison 2015/2016 - traitement ONDRP

coup/brutalité, bagarre/échauffourée, tentatives de coups, ou bousculade. Sur les 629 agressions physiques commises dans le cadre d'une rencontre entre 17-18 ans lors de la saison 2015/2016, 501 étaient des coups ou des brutalités (soit 80 % des violences physiques).

### ...et aux violences entre joueurs

Dans 9 cas sur 10, l'un des agresseurs est un footballeur (9 685 faits sur 10 733 recensés). Pour la catégorie des 17-18 ans masculins, cette proportion est plus importante : 92% des incidents sont commis par un joueur. [5]

Toutes catégories de joueurs confondues dans le football, lorsque l'agresseur est un joueur, la victime est un autre footballeur dans 60 % des cas. De ce fait, 54 % des incidents ont lieu entre joueurs. Cette proportion est encore plus élevée parmi U18-U19 puisque 62 % des atteintes sont commises par un joueur envers un autre joueur. Des informations plus détaillées sur les caractéristiques des victimes et des auteurs d'incidents sont disponibles chaque année dans le Rapport Annuel de l'ONDRP<sup>7</sup>.

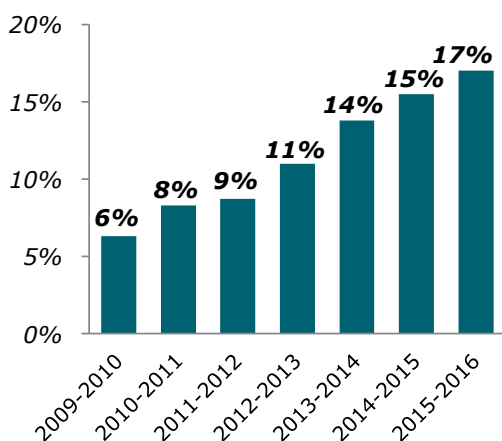
(6) Le futsal ayant des règles de jeu différentes du football (notamment le nombre de joueurs), nous avons choisi de distinguer ces deux sports dans l'analyse.

(7) « Les violences et les incivilités recensées dans le football et le futsal amateurs - saison 2015-2016 », La criminalité en France : rapport de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, 2016

## Les spécificités du futsal

Bien qu'apparenté au football, le futsal est un sport qui possède ses propres règles de jeu, et se distingue donc sur certains points. Le futsal se pratique sur un terrain de handball avec un ballon qui rebondit moins que celui utilisé pour le football. Les passes sont donc plus rapides et la façon de jouer en est différente. En outre, ce sport se pratique en salle couverte et les spectateurs sont plus proches des joueurs, de ce fait, les interactions entre les spectateurs peuvent être différentes, comparativement au football. Une étude commanditée par la FFF est d'ailleurs en cours pour comprendre la genèse de ce sport et la façon dont il se structure en parallèle du football. Cette analyse, basée sur des enquêtes de terrain est menée par le sociologue Stéphane Beaud<sup>8</sup> et son laboratoire. Nous pouvons dès à présent apporter des éléments descriptifs sur les violences générées dans le futsal au regard de celles qui existent dans le football.

### ⑥ Proportion d'incidents commis par un spectateur au moins



Source : Observatoire des comportements, FFF - traitement ONDRP

## 1 % des matchs génèrent des violences

Durant la saison 2015/2016, 208 matchs ont été recensés comme ayant fait l'objet de violences ou d'incivilités, soit 1 % des matchs joués. Cette proportion est inférieure à celle du football où 1,4 % des rencontres ont généré des incidents.

## Les spectateurs de plus en plus au centre des violences

Bien que les trois quarts des incidents soient commis par les joueurs, cette proportion est plus faible dans le futsal en comparaison du football (75 % contre 90 % dans le football). Les agresseurs sont plus souvent des spectateurs. Ils sont à l'origine de 17 % des violences générées dans le futsal (soit 35 faits sur 208). Cette proportion est bien plus élevée que celle relevée dans le football (3 % lors de la saison 2015/2016). Des études plus approfondies permettraient d'expliquer cette différence. L'une des hypothèses de réponse est que, du fait de la proximité entre les spectateurs et le terrain, les officiels en charge du recensement des violences relèvent plus d'incidents dans les gradins. La proportion plus élevée des agresseurs spectateurs traduirait un meilleur renseignement des violences. Une seconde hypothèse à formuler est que l'ambiance dans les tribunes est effectivement plus tendue, ce qui entraîne plus d'incidents entre spectateurs. Ce climat de violences pourrait être dû à l'environnement cloisonné, le futsal étant pratiqué dans un gymnase alors que le football est joué en plein air.

De plus, la part des incidents commis par un spectateur ne cesse d'augmenter depuis 2009. Ils étaient à l'origine de 6 % des violences et des incivilités recensées dans le futsal durant la saison 2009/2010 contre 17 % lors de la dernière saison. Toutefois, cette augmentation pourrait simplement traduire la hausse de la fréquentation des matchs. Il semble donc important de relier cette évolution avec celle du public. [6] ■ ■

## Point méthodologique

Les données nécessaires à la réalisation de cette étude proviennent de l'outil de saisie de la FFF dit « Observatoire des comportements ». Depuis 2006, cet outil informatique permet à chaque centre de gestion de reporter les incidents survenus dans le cadre d'un match de football ou de futsal. Lors du recensement d'un match à incidents dans l'outil, de nombreuses questions sur la rencontre sont posées (date, lieu, catégorie de joueurs, clubs concernés, etc.) ainsi que des questions sur l'incident le plus grave. L'échelle de gravité priorise les agressions physiques puis les violences contre les arbitres. Les questions détaillant l'évènement le plus grave concernent sa nature (coups, menaces, vol, détérioration, etc.), les personnes impliquées, son caractère discriminatoire ou non, s'il a nécessité l'intervention des secours ou de la police, etc. Toutes ces informations vont permettre de mettre en place des dispositifs de prévention supplémentaires et ciblés lors de la prochaine rencontre entre les deux clubs concernés par le match à incident.

Certains districts ou ligues ne sont pas pris en compte dans l'estimation de la proportion de matchs à incidents. En effet, certains districts ou ligues ne disposent pas de l'Observatoire et d'autres recensent moins de dix faits de violence. Le peu d'incidents reportés par certaines ligues et districts font douter la FFF de leur bonne participation à l'effort de recensement. Il a donc été convenu que seuls les centres ayant reporté plus de 10 matchs à incidents durant une saison seraient comptabilisés dans le calcul du taux d'incident afin de ne pas sous-estimer cet indicateur.

Les agressions et incivilités recensées sans agresseur ni victime (hors atteintes aux biens et jets de projectiles) ne sont pas prises en compte dans l'analyse des caractéristiques des faits puisque les informations fournies sont manifestement erronées.

(8) Spécialisé dans l'étude des classes ouvrières, Stéphane Beaud s'est également intéressé à la pratique et la perception du football dans la société contemporaine. Il est l'auteur de « Affreux, riches et méchants ? Un autre regard sur les Bleus », Paris, La découverte, coll. « Cahiers libres », 2014.